

Délégation de l'île de La Réunion
Pôle offre de soins

ARRETE N° 137 2015/ARS-OI

Modifiant l'arrêté n°63 DRASS/IS du 01 septembre 2005 portant inscription sur la liste des Sociétés d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) d'infirmiers (ères)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE DE SANTÉ OCÉAN INDIEN
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles R.4381-25 à R.4381-88 ;
- VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière de profession libérale ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de madame Chantal de SINGLY en qualité de Directrice Générale de l'Agence de santé Océan Indien ;
- VU la décision n°01/2015/DG/ARS-OI en date du 05 janvier 2015 portant délégation de signatures ;
- VU l'arrêté n°63 DRASS/IS du 01 septembre 2005 portant inscription d'une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) d'infirmiers sous le numéro 005 ;
- VU l'arrêté n°132/DRASS/IRS du 15 février 2010, modifiant l'arrêté n°63 DRASS/IRS du 01 septembre 2005 portant l'inscription sur la liste des Sociétés d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) d'infirmiers ;
- VU l'arrêté n°117/ARS-OI modifiant l'arrêté n°132/DRASS/IRS du 15 février 2010 portant modification sur la liste des Sociétés d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) d'infirmiers ;
- VU l'arrêté n°213/ARS/OI en date du 04 juin 2013 modifiant l'arrêté n°63 DRASS/IS du 01 septembre 2005 portant l'inscription sur la liste des Sociétés d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) d'infirmiers ;
- VU l'arrêté n°90/2015/ARS-OI en date du 18 mai 2015, modifiant l'arrêté n°63 DRASS/IS du 01 septembre 2005 portant l'inscription sur la liste des Sociétés d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) d'infirmiers ;

.../...

VU la demande de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée :
« CABINET FOLIO-LEUNG CHANE » ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} L'article 1^{er} de l'arrêté n°63 DRASS/IS du 1^{er} septembre 2005 susvisé est modifié
comme suit :

La Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée est constituée entre :

- Madame Marilynne FOLIO, née le 29 octobre 1955
demeurant au 39 bis, route Nationale 3 – 97418 LA PLAINE DES CAFRES
- Mademoiselle Aurélie LEUNG CHANE, née le 10 septembre 1984
demeurant au 189, rue Jean Defos du Rau – 97418 LA PLAINE DES
CAFRES
- Monsieur Gérald Marie Joseph Guy BOYER, né le 03 juillet 1958
demeurant au 17 B, allée des Pommes Lataniers – Ravine des Cabris 97432
SAINT-PIERRE
- Madame Fabienne Claire DAMOUR, née le 19 mai 1984
demeurant au 51, chemin du Chalet – Résidence le Chalet – Apt n°40 – 97430
LE TAMPON


La dénomination de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée est :
« CABINET FOLIO-LEUNG CHANE »

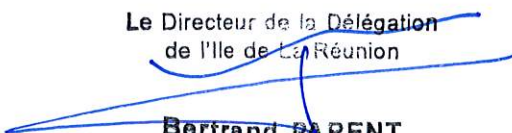
Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de
Saint-Denis – 27, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans un délai de deux
mois à compter de sa parution ou notification.

ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien est chargée de
l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la
Préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 07 juillet 2015

 La Directrice Générale


Le Directeur de la Délégation
de l'île de La Réunion

Bertrand PARENT